



Innovation, Science and
Economic Development Canada

Innovation, Sciences et
Développement économique Canada

REQUEST FOR INFORMATION (RFI)

**Workplace Harassment and Violence Assessment, Review and
Development**

**INNOVATION, SCIENCE AND ECONOMIC DEVELOPMENT CANADA
(ISED)**

**FOR THE PERIOD COMMENCING
JANUARY 24TH 2024 TO FEBRUARY 8TH 2024**



TABLE OF CONTENTS

1	Introduction.....	1
2	Language.....	Error! Bookmark not defined.
3	Sought Services	1
4	Respondent Capabilities	2
5	Interaction with Respondents, Assessment of Responses and Follow up.....	2
6	Deliverables	2
7	Requests for Clarification	3
8	Conclusion	3



1 INTRODUCTION

The department of Innovation Science and Economic Development Canada (ISED) is issuing this Request for Information (RFI) for the purpose of determining the capacity, the cost, the timeframe and the services that can be provided to assess, review and update ISED's Workplace Harassment and Violence Prevention Program based on federal legislation.

Based on the Canada Labour Code Part II, ISED must take the prescribed measures to prevent and protect against harassment and violence in the work place, respond to occurrences of harassment and violence in the work place and offer support to employees affected by harassment and violence in the work place.

The Work Place Harassment and Violence Prevention Regulations provides details as to how ISED can meet its obligations under the *Code*. An employer and the applicable partner must jointly review the workplace assessment, the policy and the training at least once every three years.

This is not a bid solicitation. A contract will not result from this RFI, and it will not necessarily result in any procurement action; respondents will provide a response that clearly reflects the respondents ability to facilitate the work outline herein. Replies received in response to this RFI may influence ISEDs decision to release, and the content of, a Request for Proposal (RFP).

The following sections provide both basic intent information as well as specific technical and capability information being sought out of this RFI.

2 SOUGHT SERVICES

ISED is interested in obtaining the costs, timeframe and capacity of a third party providing services to assess, review and update ISED's Workplace Harassment and Violence Prevention Program:

- Phase 1 – Departmental Workplace Assessment;
- Phase 2 – Focused Workplace Assessments;
- Phase 3 – Program and Policy Review and Development
- Phase 4 – Support and Implementation

This will provide the department with the necessary information to provide Senior Management with a realistic estimated cost for each phase to make an informed decision for a possible future RFP. With this RFI, we will collectively gain knowledge around what services are available.

As part of your response, please provide an overview of your services. Areas of particular interest to us are numbered below:

- Company Background;
- Main tasks that can be expected for each phase;
- Capacity, estimated resources required for each phase;
- Timeframe estimated for each phase;
- Costs estimated for each phase;
- Bilingual capacity; and,
- Expertise in Workplace Assessments

3 RESPONDENT CAPABILITIES

Respondents shall demonstrate their capacity to conduct workplace assessments and program reviews, bilingual capacity, ability to offer the services required in-person or virtually over the requested contractual period.



The RFI is also open to all Indigenous businesses, incorporated or not. An Indigenous business can be defined as:

- a band as defined by the Indian Act
- a sole proprietorship
- a limited company
- a co-operative
- a partnership
- a not-for-profit organization

in which Indigenous persons have at least 51% ownership and control.

An Indigenous business can also be a joint venture consisting of 2 or more Indigenous businesses or an Indigenous business and a non-Indigenous business, provided that the Indigenous business or businesses have at least 51% ownership and control of the joint venture.

In instances where 1 or more Indigenous businesses, as defined under the rules of PSIB, are involved in a contract with 1 or more non-Indigenous businesses or individual contractors, 33% of the total monetary value of the work contracted for must be performed by Indigenous businesses.

The respondent must certify that it is an Indigenous business or a joint venture constituted as described above.

4 INTERACTION WITH RESPONDENTS, ASSESSMENT OF RESPONSES AND FOLLOW UP

There will be a dedicated team responding to Questions that may arise through this RFI process. Answers to any questions will be posted alongside the RFI in both official languages. Q&A is a great opportunity for respondents to request clarification on any information outlined in the RFI and ensure submissions meet the minimum essential requirements outlined in *Section 3. Sought Services*.

Responses to this RFI will be assessed by Innovation Science and Economic Development staff. Assessment will be based on, but not limited to, completeness of the response; and experience and capability of the respondent. In this process, ISED reserves the right to request clarifications from respondents and as such, the respondent shall identify a point-of-contact.

5 DELIVERABLES

Respondents are requested to provide their response package via email to the following email address on or before February 8th 2024 - cmmbidreceiving-receptiondesoffrescgm@ised-isde.gc.ca



6 REQUESTS FOR CLARIFICATION

Any questions or comments related to the information herein should be directed by email to the following Contracting Authority:

Name: Sophie Montminy

Title: A/ Contracts and Procurement Advisor

Department: Innovation, Science and Economic Development Canada (ISED)

Telephone: 343-542-9283

Email: sophie.montminy@ised-isde.gc.ca

7 CONCLUSION

Respondents are reminded that this is an RFI, not an RFP, and in this regard, respondents should feel free to provide comments, identify concerns, and where applicable, propose alternative recommendations on how the proposed services can be provided. Respondents are invited to provide comments regarding the content, format and/or organization of the RFI document. Also, in responding to this RFI, any assumptions respondents may wish to make must be clearly outlined.

Responses to this RFI will be restricted to official Government of Canada usage, however the information collected through this RFI may influence the content of any resulting RFP. Therefore it shall be expected that the concepts provided could become part of a competitive acquisition. Responses to this RFI will not be used to prequalify or otherwise restrict participation in any future RFP.

The Canadian Government will not reimburse expenditures incurred related to this RFI.



Innovation, Science and
Economic Development Canada

Innovation, Sciences et
Développement économique Canada

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)

**Évaluation, examen et élaboration d'un programme de prévention du
harcèlement et de la violence au travail**

**INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE CANADA (ISDE)**

POUR LA PÉRIODE

DU 24 JANVIER 2024 AU 8 FEVRIER 2024



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	1
2	Services recherchés	1
3	Capacités du répondant.....	2
4	Interaction avec les répondants, évaluation des réponses et suivi.....	2
5	Produits livrables	2
6	Demandes de précisions	3
7	Conclusion.....	3



1 INTRODUCTION

Le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada (ISDE) publie la présente demande de renseignements (DDR) afin de déterminer la capacité, les coûts, les délais et les services qui peuvent être fournis pour évaluer, examiner et mettre à jour le Programme de prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail d'ISDE conformément aux dispositions législatives fédérales.

Conformément à la partie II du *Code canadien du travail*, ISDE doit prendre les mesures prescrites pour prévenir et protéger le harcèlement et la violence dans le lieu de travail, réagir aux cas de harcèlement et de violence dans le lieu de travail et offrir un soutien aux employés touchés par le harcèlement et la violence dans le lieu de travail.

Le *Règlement sur le harcèlement et la prévention de la violence dans le lieu de travail* fournit des détails sur la façon dont ISDE peut s'acquitter de ses obligations en vertu du *Code canadien du travail*. L'employeur et le partenaire concerné doivent examiner conjointement l'évaluation du lieu de travail, la politique et la formation au moins une fois tous les trois ans.

La présente n'est pas une demande de soumissions. La présente DDR ne donnera pas lieu à un contrat et ne mènera pas nécessairement à une mesure de passation de marché. Les répondants fourniront une réponse qui reflète clairement leur capacité à faciliter le travail décrit dans la présente demande de renseignements. Les réponses reçues peuvent influencer la décision d'ISDE de publier une demande de propositions (DP), de même que son contenu.

Les sections qui suivent contiennent des renseignements sur l'intention de base ainsi que des renseignements techniques et sur les capacités spécifiques recherchés dans la présente DDR.

2 SERVICES RECHERCHÉS

ISDE souhaite obtenir des renseignements sur les coûts, les délais et la capacité d'une tierce partie qui est en mesure de fournir des services dont le Ministère a besoin pour évaluer, examiner et mettre à jour son Programme de prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail.

- Phase 1 – Évaluation ministérielle du lieu de travail
- Phase 2 – Évaluations ciblées du lieu de travail
- Phase 3 – Examen et élaboration du programme et des politiques
- Phase 4 – Soutien et mise en œuvre

Le Ministère obtiendra ainsi des renseignements nécessaires pour fournir à la haute direction un coût estimatif réaliste pour chaque étape afin qu'elle puisse prendre une décision éclairée concernant une éventuelle DP. Avec cette DDR, nous acquerrons collectivement des connaissances sur les services disponibles.

Dans le cadre de votre réponse, veuillez fournir un aperçu de vos services. Les domaines qui nous intéressent particulièrement sont énumérés ci-dessous :

- Antécédents de l'entreprise
- Principales tâches qui peuvent être exécutées pour chaque phase
- Capacité, ressources estimées nécessaires pour chaque phase
- Délai estimé pour chaque phase
- Coûts estimés pour chaque phase
- Capacité bilingue
- Expertise en évaluation du lieu de travail



3 CAPACITÉS DU RÉPONDANT

Les répondants doivent démontrer leur capacité d'effectuer des évaluations et des examens des programmes en milieu de travail, leur capacité bilingue, leur capacité d'offrir les services requis en personne ou pratiquement pendant la période contractuelle indiquée.

La DDR est ouverte à toutes les entreprises incluant les entreprises autochtones, qu'elles soient constituées en société ou non. Une entreprise autochtone peut être définie comme :

- une bande selon la définition de la *Loi sur les Indiens*;
- une entreprise à propriétaire unique;
- une société à responsabilité limitée
- une coopérative;
- une société de personnes;
- une organisation sans but lucratif;

dans laquelle les personnes autochtones détiennent au moins 51 % de la propriété et du contrôle.

Une entreprise autochtone peut également être une coentreprise comprenant au moins deux entreprises autochtones ou une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone, à condition que l'entreprise ou les entreprises autochtones détiennent au moins 51 % des intérêts et du contrôle de la coentreprise.

Dans les cas où une ou plusieurs entreprises autochtones, telles que définies par les règles de la SAEA, ont conclu un contrat avec une ou plusieurs entreprises non autochtones ou entrepreneurs individuels, 33 % de la valeur monétaire totale du travail visé par le contrat doivent être exécutés par des entreprises autochtones.

Le répondant doit attester qu'il s'agit d'une entreprise autochtone ou d'une coentreprise constituée selon les modalités décrites ci-dessus.

4 INTERACTION AVEC LES RÉPONDANTS, ÉVALUATION DES RÉPONSES ET SUIVI

Une équipe spécialisée répondra aux questions qui peuvent survenir dans le cadre de ce processus de DDR. Les réponses à toutes les questions seront affichées en même temps que la DDR dans les deux langues officielles. Les questions et réponses sont une excellente occasion pour les répondants de demander des précisions sur tout renseignement présenté dans la DDR et de s'assurer que leurs soumissions satisfont aux exigences minimales essentielles énoncées à la *section 3. Services recherchés*.

Les réponses à cette DDR seront évaluées par le personnel d'Innovation, Sciences et Développement économique. L'évaluation sera fondée, entre autres, sur l'exhaustivité de la réponse ainsi que sur l'expérience et les capacités du répondant. Dans le cadre de ce processus, ISDE se réserve le droit de demander des précisions aux répondants et, à ce titre, le répondant doit identifier un point de contact.

5 PRODUITS LIVRABLES

Les répondants sont priés de fournir leur trousse de réponse par courriel à l'adresse de courriel suivante au plus tard le 8 Février 2024 : cmmbidreceiving-receptiondesoffrescgm@ised-isde.gc.ca



6 DEMANDES DE PRÉCISIONS

Les questions ou les commentaires concernant les renseignements contenus dans le présent document doivent être adressés par courriel à l'autorité contractante suivante :

Nom : Sophie Montminy

Titre : Conseillère intérimaire en marchés et approvisionnement

Ministère : Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)

Téléphone : 343-542-9283

Courriel : sophie.montminy@ised-isde.gc.ca

7 CONCLUSION

Il est rappelé aux répondants qu'il s'agit d'une DDR et non d'une demande de propositions et qu'à cet égard, les répondants doivent se sentir libres de formuler des commentaires, d'indiquer leurs préoccupations et, le cas échéant, de proposer d'autres recommandations sur la manière dont les services proposés peuvent être fournis. Les répondants sont invités à formuler des commentaires sur le contenu, le format et/ou l'organisation du document DDR. De plus, pour répondre à cette DDR, les hypothèses que les répondants pourraient vouloir formuler doivent être clairement énoncées.

Les réponses à cette DDR seront limitées à l'utilisation officielle du gouvernement du Canada, mais les renseignements recueillis dans cette DDR peuvent influencer sur le contenu d'une DP subséquente. Par conséquent, il faut s'attendre à ce que les concepts fournis fassent partie d'une acquisition concurrentielle. Les réponses à la présente DDR ne serviront pas à présélectionner des soumissionnaires ni à restreindre leur participation à une future DP.

Le gouvernement canadien ne remboursera pas les dépenses engagées relativement à cette DDR.